

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

-----  
(Haute-Vienne)

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le 12 juillet à 18 H, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 34

Date de convocation du Conseil de Communauté : 06 juillet 2011

Présents : MERLIAUD C., PERDUCAT D., BATAILLE J.L., FAYE J.P., MENUCELLI T., PASQUET R., MOUTARDE N., CHADELAUD M., BUXERAUD H., LACOUTURIERE B., PERIGAUD C., VIGNON F., WERTHMANN G., LISSANDRE A., HERBERT F., BOUBY F., HANICOT J., LEROUSSEAUD R., COUEGNAS A, BIRON J., DE LAGAUSIE C., DOLLEY A., SERRU M.C.,

Absents : PONS G, représenté par RIBOULET J., DAUDE C, SERRU D., représenté par G. BESSE, COULAUDOU N., BALLOT M., COLY G., DUFAYS C., DUPONT M., GANE I., ROYER G., TESSIER MC.

Secrétaire : M.C SERRU.

**BUDGET / Décision modificative**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire les conclusions du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, relativement à la saisine de la Préfecture au motif de déséquilibre réel du Budget Primitif 2011.

**1.** Il convient dans un premier temps de dresser une liste nouvelle des restes à réaliser au 31 décembre 2010. En effet, certaines dépenses inscrites comme restes à réaliser, au premier rang desquelles les travaux d'aménagement des logements de Bujaleuf ont été requalifiées comme « dépenses nouvelles » par la Chambre Régionale des Comptes, car elles n'avaient pas donné lieu à des engagements juridiques sur l'exercice 2011.

Il est proposé au Conseil de modifier l'état des restes à réaliser comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL  
ETAT DES RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2010**

DEPENSES			RECETTES		
INTITULE	CHAP	MONTANT	INTITULE	ART	MONTANT
<b>ETUDES</b>	20	14 280,24 €	Subv. Crèche Région	1312	37 010,00 €
Etude Maison de Santé		14 280,24 €	Subv. Crèche Département	1313	24 000,00 €
<b>CONSTRUCTIONS</b>	23	10 550,00 €	Subv. Maison de Santé Région	1322	10 000,00 €
Locaux gendarmerie de Bujaleuf		10 550,00 €	Subv. Maison de Santé Etat	1321	3 999,16 €
<b>TOTAL</b>		<b>24 830,24 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>75 009,16 €</b>

Cet état fait apparaître un excédent des RAR de 50 178,92 €.

2. Dans un second temps, il convient, pour rétablir l'équilibre du Budget primitif 2011, d'opérer la décision modificative suivante, portant sur la section d'investissement (diminution de crédits en dépenses, compensée par une diminution de crédits en recettes).

## **Investissement**

### **Dépenses**

Objet des dépenses	Mouvements de crédits	
	Chap. et Art.	Somme
Frais d'études	20 / 2031	931,20 €
Immobilisations en cours	23 / 2317	-6 931,20 €
TOTAL		-6 000,00 €

### **Recettes**

Objet des recettes	Diminution de crédits	
	Chap. et Art.	Somme
Subventions	13 / 1317	-6 000,00 €
TOTAL		-6 000,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve les modifications proposées, relativement à l'équilibre de la section d'investissement du Budget Primitif 2011.**

Pour copie conforme  
Le 13 juillet 2011

Le Président,